



**COMMUNE DE NIEDERHAUSBERGEN  
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Enquête relative à l'aliénation totale  
du chemin rural (parcelle cadastrée en section 4 n°216)  
à hauteur du n°17 et 19 rue de Mundolsheim  
du vendredi 24 novembre 2023 au vendredi 8 décembre 2023 inclus**

Par arrêté n°97/2023 en date du 8 novembre 2023, le Maire de la commune de Niederhausbergen a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant aliénation totale du chemin rural (parcelle 216 section 4).

A cet effet, Madame Sonia ADAM a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par la Commissaire Enquêteur, seront déposés et consultables en Mairie de Niederhausbergen, 7 rue de Hoenheim 67207 NIEDERHAUSBERGEN **du vendredi 24 novembre 2023 au vendredi 8 décembre 2023 inclus**, aux jours et heures habituelles d'ouverture :

- les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00,
- les mardi après-midi de 14h00 à 19h00,
- les jeudi après-midi de 14h00 à 18h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale en Mairie à l'attention de Madame la Commissaire Enquêteur.

Madame la Commissaire Enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations en Mairie **le vendredi 24 novembre 2023 de 14h30 à 17h00 et le vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023 de 14h30 à 17h00.**

A l'issue de l'enquête publique, Madame la Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour remettre son rapport motivé à la commune.

Au vu du rapport de la Commissaire Enquêteur ; le Conseil municipal délibérera sur le projet.